

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le 23 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 16 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

ABSENTS AVEC POUVOIR : 2

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A procédé à la nomination de deux délégués pour l'Association Foncière de Remembrement
2. A procédé à la nomination d'un délégué pour la commission locale d'évaluation de transfert de charges à la CALF
3. A procédé à la nomination des délégués aux comités consultatifs de la CALF
4. A procédé à la nomination de deux délégués au Syndicat Mixte d'Irrigation du Forez (SMIF)
5. A procédé à la nomination de deux délégués au Syndicat de la Vidrezonne
6. N'a pas exercé son droit de préemption pour un immeuble situé au lieu-dit « Le Bourg »
7. A approuvé la nouvelle convention médiathèques/ludothèques en Loire Forez
8. A arrêté la nouvelle répartition des rythmes scolaires et avis sur cette réforme
9. A arrêté une société pour l'installation d'une aire de jeux d'enfants de plein air
10. A approuvé la création du site internet de la commune et arrêté la société pour cette mise en place
11. A approuvé la souscription de l'offre optimale pro intense Orange pour l'école
12. A procédé à une décision modificative n° 1 au budget communal.

**Le Maire,
Monique REY**